

Exercice 2000 - Rapport d'activité des services délégués - Délégation de gestion de la Halte Nautique

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Ce service public comprend l'exploitation et la gestion de la Halte Nautique sur le Doubs, au niveau du Moulin Saint-Paul.

L'Office du Tourisme et des Congrès de Besançon a été titulaire du contrat de délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2000.

A - Analyse de l'activité du service délégué

Sur 3 mois d'activités (15 juin au 15 septembre), la fréquentation pour 2000 est en hausse par rapport à 1999 :

- . 477 arrivées de bateaux contre 364 en 1998 (+ 31 %)
- . 1 955 personnes ont fréquenté la Halte (+ 41 %)
- . 2 198 nuitées contre 1 701 en 1998 (+ 29 %)
- . 372 bateaux ont utilisé les bornes électriques.

La durée moyenne du séjour varie peu depuis l'ouverture de la Halte en 1992. Pour l'année 2000, la plupart des plaisanciers ont séjourné une seule nuit. Certains plaisanciers (1/3 environ) s'arrêtent pour deux nuits afin de visiter la Ville.

En ce qui concerne la nationalité des plaisanciers, le panel reste traditionnel : Français, Allemands, Suisses forment la plus grosse partie des touristes.

La Halte a accueilli cette année des étrangers de 8 pays européens différents (Hollandais, Britanniques, Autrichiens, Belges, Danois, Espagnols, Suédois, Luxembourgeois), mais aussi des Américains, des Australiens, des Néo-Zélandais et des Africains du Sud.

- Allemands	190	(41 %)
- Français	130	(27 %)
- Suisses	63	(14 %)
- G.B.	37	(7 %)
- Hollandais	25	(5 %)
- Bénélux	4	
- Scandinavie	5	
- Divers Europe	10	
- Hors Europe	13	

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée

L'Office du Tourisme et des Congrès de Besançon gère la Halte Nautique à ses risques et périls. L'exploitation en est légèrement déficitaire depuis 1994.

Le total des produits augmente de 11 199 F (1 707,28 €) et passe à 47 084 F (7 177,91 €) (soit + 31,2 % par rapport à 1999) du fait de l'augmentation de la fréquentation de 31 %.

Les charges se maintiennent au même niveau qu'en 1999, la faible augmentation des charges externes (consommations, entretien, assurances) étant compensée par une diminution équivalente du salaire du gardien (- 2 750 F, soit - 419,23 €).

La relative faiblesse de la fréquentation ne permet pas de dégager des moyens pour améliorer l'accueil et la promotion du site. La Halte Nautique est ainsi installée dans un déficit répété depuis 1994 et qui perdure en 2000 (il est de 4 823 F, soit 735,26 €), tout en demeurant peu important en valeur absolue.

A compter de 2001, et dans l'attente du devenir de la gestion de la Halte Nautique dans le cadre de la Communauté d'Agglomération, la Ville a décidé d'en confier la gestion au service Economie-Emploi-Tourisme sous forme de prestation de service, les recettes étant encaissées sur le budget Ville au moyen d'une régie de recettes.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du présent rapport.

«**M. LE MAIRE** : Il y a 477 arrivées de bateaux, 1 955 personnes qui ont fréquenté la halte, 2 000 nuitées et 372 bateaux qui ont utilisé les bornes électriques. Ça ramène quand même à sa véritable dimension le tourisme fluvial».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Commerce-Artisanat-Tourisme, Contrôle Financier et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2001.